



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 juin 2025

Délibération n°2025-CA-015

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 14 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Vu la proposition formulée par le Président de l'Université de Mayotte ;

Considérant que les 17 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue de désigner une personnalité à titre personnel au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	4
Membres en exercice	17	Membres votants	15

Point n°5 de l'ordre du jour : désignation d'une personnalité extérieure à titre personnel au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé la désignation de madame Anne RENAULT au titre des personnalités extérieures désignées à titre personnel au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte.

Votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0	
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---	--

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Document en annexe au présent extrait :

 Note du Président de l'Université de Mayotte relative aux propositions de personnalités extérieures.

Fait à Dembéni, le 25 juin 2025

La présidente du Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte

Anrafati COMBO

Le Président de l'Université de Mayotte

Abal-Kassim CHEIK AHAMED